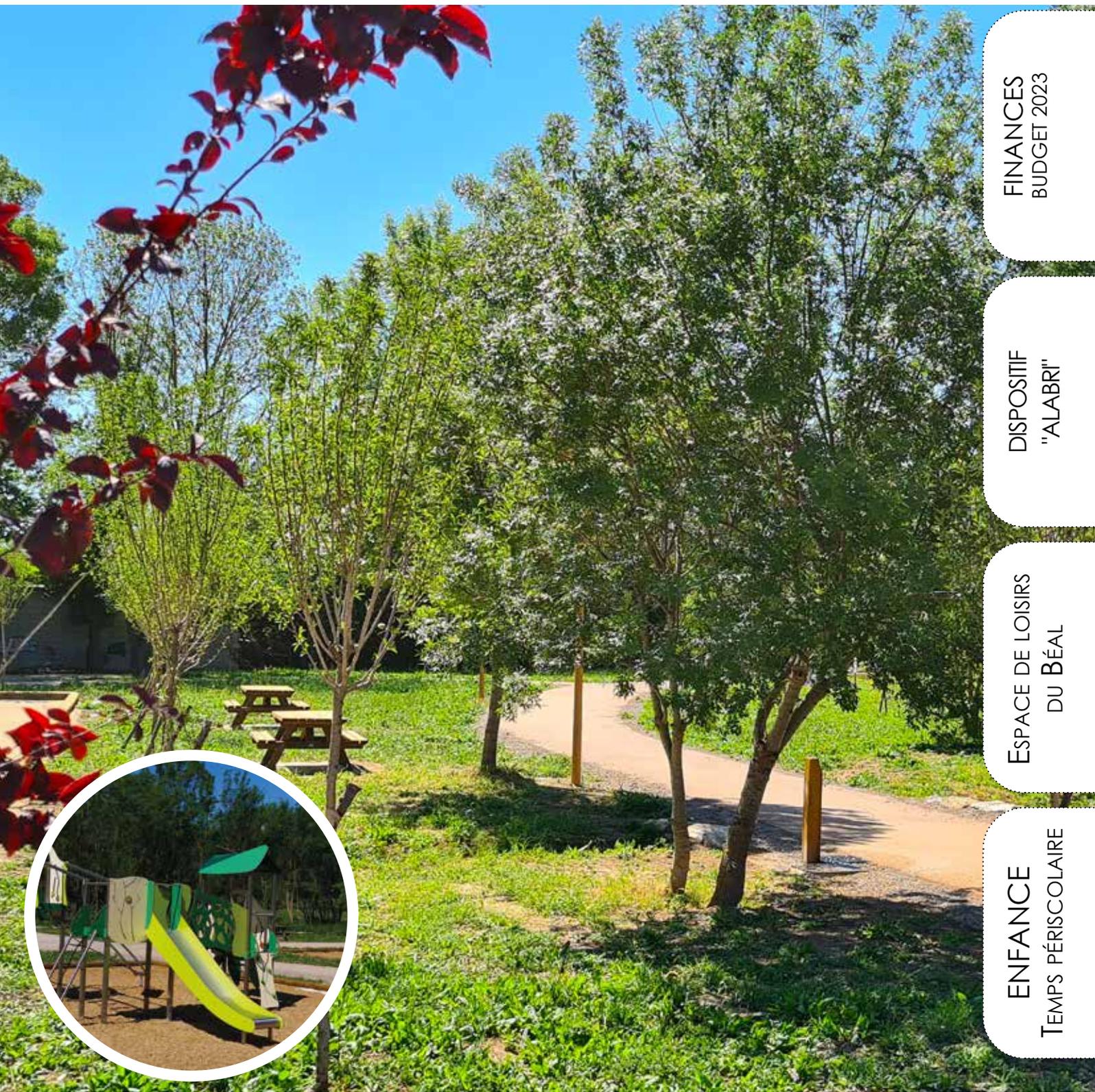


La Roquette Magazine

Magazine de la ville de La Roquette-sur-Siagne



FINANCES
BUDGET 2023

DISPOSITIF
"ALABRI"

ESPACE DE LOISIRS
DU BÉAL

ENFANCE
TEMPS PÉRISCOLAIRE



N° 13 - JUIN 2023

 @villeLaRoquettesurSiagne



www.laroquettesursiagne.com

ALERTE SÉCHERESSE



Adoptons un comportement éco responsable pour limiter les impacts de la sécheresse.

Notre commune est touchée par les déficits en pluviométrie qui ne permettent plus de recharger correctement les nappes phréatiques. Nous sommes tous concernés par les restrictions de l'usage de l'eau car nous sommes en **alerte sécheresse**.

Il est donc interdit de :

- arroser entre 8h et 20h
- laver voitures et bateaux autres engins nautiques, matériel
- laver la voirie, façades ou terrasses, toitures
- remplir une piscine (exception pour le 1^{er} remplissage à condition que le chantier ait démarré avant la date de l'arrêté - 10 mars 2023).

Si vous ne pouvez pas participer au "Défi économies d'eau" (P15) voici quelques petits gestes pour contribuer à l'effort collectif :

- éteindre le robinet quand vous vous savonnez, rasez et brossez les dents.
- préférer les douches aux bains.
- repérer les fuites, relevez votre compteur d'eau juste avant le coucher, puis le lendemain matin. Si vous constatez une évolution c'est qu'une fuite se cache. (Une chasse d'eau qui fuit = 600 litres/jour, un robinet qui goutte = 120 litres /jour).
- installez des mousseux sur vos robinets (une dizaine d'euros) qui permettront une diminution du débit de 30 à 50% sans perte de confort.
- installez une douchette économe (de 25 à 45 euros) vous réaliserez une économie de 75% d'eau.
- placer un minuteur dans votre salle de bains pour limiter la durée de la douche à 5 mn.
- ne pas faire tourner les machines à laver linge ou vaisselle avant qu'elles ne soient pleines.

Tous ces petits gestes sont très efficaces pour contribuer à la préservation de nos ressources en eau. Pensez-y !

La Roquette, magazine n° 13

Directeur de la publication : Christian ORTEGA, maire ;
 Rédactrice en chef : Sylvie MORLIÈRE - Rédaction : S. MORLIÈRE, S.DELAROQUE
 Conception : Sylvie DELAROQUE - Contact : **04 92 19 45 08**
communication@laroquettesursiagne.com
 Bulletin trimestriel, dépôt légal à parution - Tirage : **2 900** exemplaires -
 Mairie - CS 23100 - 630 chemin de la Commune - 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
 Site internet : www.laroquettesursiagne.com - Facebook : @villeLaRoquettesurSiagne
 Imprimé par Riccobono sur papier PEFC -
 Crédit photos : adobestock.com - pixabay.com - **Distribution gratuite**

FOCUS

RETOUR À LA SOURCE

Après le grand succès du Bigreen, un nouvel évènement sportif est mis à l'honneur. Vous avez connu «Les foulées du Béal», Running 06, les trois communes de la vallée de la Siagne ont imaginé le nouvel «**URBAN TRAIL DE LA VALLÉE DE LA SIAGNE**».

Pour les novices, l'Urban trail est une course à pied en boucle de 10 à 30 km qui se déroule en ville et alentours, en alternant phases de marche et de course et mêlant des segments plats avec des montées et des descentes qui nécessitent agilité et équilibre.

Depuis plusieurs années différents échanges entre Pascal Becque gérant de Cap Aventure à Mandelieu et des élus, notamment Lucien Cruzalebes, ancien adjoint délégué aux sports et Clément Thiery, adjoint aux sports, aux animations et aux associations, ont eu lieu pour évoquer le fait de relancer les Foulées du Béal créées en 2014.

En 2020 la pandémie a coupé court à cette belle initiative qui est restée en sommeil jusqu'en 2022, quand il sollicite à nouveau les communes de La Roquette, Auribeau-sur-Siagne et Pégomas pour organiser «la course de la vallée de la Siagne». Sans hésitation la décision est prise et l'urban trail aura bien lieu en 2023.

Celui-ci évoluera chaque année avec un départ à Pégomas en 2023, La Roquette-sur-Siagne en 2024 et Auribeau-sur-Siagne en 2025.

Cette année le départ et l'arrivée se feront de l'Écluse en passant par le chemin de l'hôpital et les champs de roses, le sentier du Béal et le village médiéval d'Auribeau-sur-Siagne.

Nous vous attendons nombreux pour participer à la réussite de cette première édition d'une longue série !





Chères Roquettanes, chers Roquettans,

Le vote du budget s'est déroulé en mars comme le veut la tradition et vous en trouverez le détail à votre attention dans le dossier qui y est consacré dans ce magazine. (P4-5)

Nous approchons déjà de la fin du premier semestre 2023 et force est de constater que le même scénario que celui de l'été 2022 semble se profiler avec l'important déficit en eau dont souffre l'ensemble du territoire français et en particulier notre région. D'évidence les risques d'incendies dus à la sécheresse seront à nouveau une menace constante pendant les périodes chaudes. Veillez à bien débroussailler vos terrains, vous avez tout le mois de juin pour ce faire.

Les mois écoulés ont été l'occasion de célébrer les 20 ans de Piste d'Azur, d'accueillir sur notre commune la grande randonnée à vtt, le Bigreen qui a été un grand succès, par contre moins nombreux ont été les adeptes du nettoyage de notre environnement pour l'opération menée par la Région Sud, Nettoyons le Sud ! la rubrique «Ça s'est passé» vous en fait un retour.

Cerise sur le gâteau, après quatre ans de réflexion, l'inauguration de la phase 1 de l'extension de la base de loisirs, avec la création du parcours de santé. La phase 2 démarre dès ce mois de juin avec les travaux de réfection des terrains de tennis, de padel et l'adjonction d'un parking pour faciliter le stationnement les jours d'affluence.

La fête patronale de la St Georges s'est déroulée au village, organisée par Animations Roquette et l'équipe d'animation de la commune prépare d'ors et déjà la fête de la St Jean Baptiste du 26 au 28 août où j'espère avoir le plaisir de vous y retrouver nombreux.

Je vous souhaite un bel été en conscience des comportements adaptés à la sécheresse et à la protection de notre environnement.

Christian Ortega
Maire

Vice-président de la C.A.P.G.

SOMMAIRE

2

FOCUS

Urban Trail Vallée de la Siagne

3

ÉDITO

4

DOSSIER

Finances - budget 2023

VIE COMMUNALE

6 Entretien des cours d'eau

7 Dispositif "ALABRI"

8 Espace loisirs du Béal

10 Aides amélioration habitat

12

VIE ASSOCIATIVE

14

ENFANCE/ JEUNESSE

Zoom sur le temps périscolaire

15

INTERCOMMUNALITÉ

Défi économies d'eau

17

BON À SAVOIR

18

ÇA S'EST PASSÉ

20

AGENDA

UN BUDGET SOUS CONTRÔLE

PRINCIPALES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES EN 2023

L'ÉLARGISSEMENT ET LA CRÉATION D'UN CHEMINEMENT «PIÉTON / VÉLO» PERMÉABLE SUR LE CHEMIN DE LA LEVADE.

Cette opération se situe en entrée de ville et porte un intérêt important en matière de sécurité routière et piétonne.

Ces travaux sont programmés en plusieurs phases dont la première, relative au premier côté du cheminement "vélos/piétons" par le busage du canal de colature, sera réalisée en 2023

Ce projet est subventionné par le Département des Alpes-Maritimes : dotation cantonale, amendes de police. Une demande est encore en cours d'instruction dans le cadre de la mobilité durable.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de sa politique environnementale et énergétique et au vu du contexte très tendu sur le coût de l'énergie, la commune souhaite remplacer l'éclairage extérieur actuel de ses sites sportifs par un éclairage haute performance de type LED, environ **100 000 € HT**.

Une demande de subvention est en cours d'instruction auprès des services de l'État qui permet aux collectivités de mettre en œuvre leur transition énergétique et écologique.

EXTENSION DE LA BASE DE LOISIRS

Cette année la commune va rénover l'ensemble des terrains de tennis, restructurer deux terrains de padel afin d'en ajouter un troisième et y associer de nouveaux stationnements par la création d'un parking.

Cette dernière phase est estimée à **630 000 euros HT**, sur ce projet la Région participe à hauteur de 40% et une demande à l'État est en cours d'instruction.

POSTE DE POLICE MUNICIPALE

Transformation de la caserne des pompiers en poste de police municipale.

Les travaux qui auraient dû débiter l'année dernière ont été retardés suite à la forte inflation 2022 que nous avons connu sur le coût des matériaux de construction, provoquant une augmentation de 75% des dépenses totales.

Pour rappel, ce projet est subventionné par l'État, la Région et le Département.



AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE DES BASTIDES

Cet aménagement comprend également la création de trottoirs et de passages piétons.

Cette opération a pour objectif de desservir facilement le chemin des Bastides, de sécuriser les piétons et de ralentir la circulation.

Le coût de ce projet est estimé à **450 000 euros HT**.



LES PRINCIPAUX CHIFFRES DU BUDGET 2023

Montant total du budget communal **2023** ↪ **15,80 M€**
dont :

7,75 M€

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Charges générales → **2,04 M€**
Charges de personnel → **3,90 M€**

RECETTES

Impôts et taxes → **5,81 M€**

8,05 M€

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Remboursement d'emprunt → **0,67 M€**
Dépenses d'équipements → **6,98 M€**

RECETTES

Excédent de la section fonctionnement → **1,00 M€**
Emprunt d'équilibre → **0,70 M€**

FISCALITÉ

0%

d'augmentation des taux communaux
des taxes locales

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION



SÉCURITÉ

471 465 € ⇨ 7,0 %



ENSEIGNEMENT

1 473 094 € ⇨ 21,8 %



CULTURE - SPORT - JEUNESSE

892 630 € ⇨ 13,2 %



ENTRETIEN BÂTIMENTS ESPACES PUBLICS

904 713 € ⇨ 13,4 %



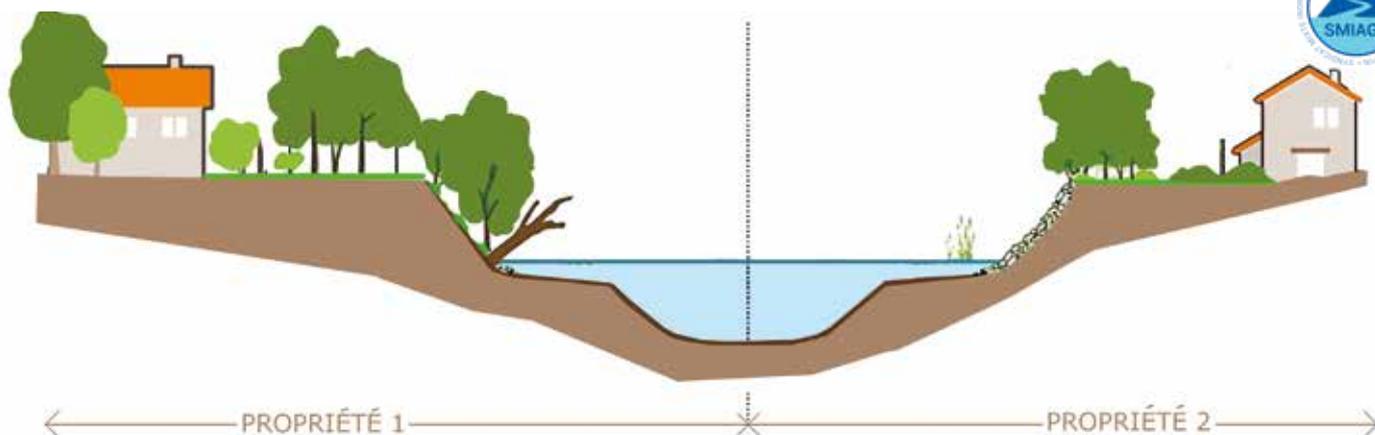
PETITE ENFANCE

332 984 € ⇨ 4,9 %



ADMINISTRATION SERVICES GÉNÉRAUX

2 692 614 € ⇨ 39,8 %



ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DES COURS D'EAU PAR LES RIVERAINS

Quand intervenir ?

L'intervention sur les berges est **conseillée avant les crues automnales, entre août et mars**.

Il est également **possible d'intervenir après une crue en restant prudent**

Éviter de débroussailler au printemps **entre avril et juillet** pour **préserver la reproduction** des espèces animales et végétales

Ce qu'il faut savoir et mettre en pratique pour prévenir les méfaits des inondations qui ravagent de plus en plus fréquemment notre belle vallée et ses environs.

Si les collectivités par le biais de syndicats comme le SMIAGE sont en charge de l'entretien des cours d'eau, il incombe aux propriétaires de terrains traversés par un cours d'eau car son lit leur appartient en totalité. Lorsqu'un cours d'eau sépare deux propriétés, l'entretien doit être effectué par les riverains suivant une ligne imaginaire tracée au milieu.

Cependant cet entretien doit respecter certains principes :

- ⇒ Veiller à l'écoulement et au bon fonctionnement hydraulique et écologique.
- ⇒ Ne pas impacter l'habitat des espèces présentes.

- ⇒ Conserver la végétation herbacée et les arbres.
- ⇒ Ne pas stocker de matériaux sur les berges et ne pas utiliser de produits phytosanitaires.
- ⇒ Enlever uniquement les végétaux qui présentent un risque d'obstruction dans une rivière en crue.
- ⇒ Tailler les buissons et élaguer les branches qui risquent d'obstruer le cours d'eau.
- ⇒ Éliminer les espèces exotiques envahissantes.

Les **déchets peuvent être apportés en déchetterie, broyés ou ajoutés à votre compost**.

Les **déchets d'espèces invasives** doivent **obligatoirement** être **apportés en déchetterie** et signalés.

Exemples d'espèces exotiques envahissantes



BUDDLEIA

JUSSIE

CANNE DE PROVENCE

ROBINIER FAUX ACACIA

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

SMIAGE :
contact@smiage.fr
www.smiage.fr

DDTM06
 pour les Alpes-Maritimes



RISQUES INONDATIONS

FAITES DIAGNOSTIQUER GRATUITEMENT VOTRE BIEN AVEC
"ALABRI EN PAYS DE GRASSE" !

Afin de permettre aux propriétaires fonciers de réduire la vulnérabilité de leur bien face au risque d'inondation, le Pays de Grasse avec le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) lancent «ALABRI en Pays de Grasse».

- ⇒ Mise en sécurité de votre famille et protection de vos biens,
- ⇒ Favorise un retour rapide à la normale,
- ⇒ Acquérir les bons réflexes face au risque inondation,
- ⇒ Confidentialité du rapport ne donnant lieu à aucun contrôle administratif (impôt, assurance) ou démarche commerciale.

Ouvert aux propriétaires privés, publics, aux entreprises et aux activités agricoles de 12 communes du Pays de Grasse (Escagnolles, Saint-Vallier-de-Thiey, St-Cézaire-sur-Siagne, Cabris, Spéracèdes, Le Tignet, Peymeinade, Grasse, Auribeau-sur-Siagne, Mouans-Sartoux, Pégomas et **La Roquette-sur-Siagne**), ce dispositif d'accompagnement permet de réaliser gratuitement et sans condition de revenus un diagnostic personnalisé et complet de leur bien.

Bénéficiez de multiples avantages :

- ⇒ L'expertise gratuite et sans engagement avec le bureau d'études mandaté OSGAPI,
- ⇒ Aides financières de l'Etat jusqu'à 80% du montant des travaux (selon les critères d'éligibilité),

Pour savoir si vous êtes éligible au dispositif, prenez immédiatement rendez-vous :

- ✉ Par mail : alabri@osgapi.com
- ☎ Par téléphone : **09 74 76 93 52**
- 📄 Sur le formulaire en ligne : www.osgapi.com/alabri/#formulaire_inscription

Le dispositif « ALABRI en Pays de Grasse » est porté par le SMIAGE pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. Il est co-financé par l'Etat, le département des Alpes Maritimes et la Région Sud.

Le bureau d'études OSGAPI est exclusivement mandaté pour la réalisation des diagnostics de vulnérabilité et l'accompagnement du dispositif ALABRI en Pays de Grasse.





EXTENSION DE LA BASE DE LOISIRS

Un parcours santé à domicile |

Un projet d'ensemble ambitieux pour la base de loisirs voit le jour, sous la précédente mandature en 2015. Ce projet devient un accès prioritaire pour Christian Ortega, maire, convaincu que la création d'un espace de loisirs moderne et écologique est indispensable à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la commune.



padel, la réalisation d'un terrain de football synthétique écologique et enfin la réalisation d'un parcours de santé.

Pour mettre en œuvre ce projet de 820 000 € HT la commune a obtenu de la Région et du Département une subvention de 40%.

Ce financement a permis de réaliser le projet en plusieurs phases, notamment le déplacement du skatepark et l'installation d'un City stade, la création d'un terrain de



Le service des travaux a assuré le pilotage du projet et le contrôle qualité de la construction en conformité avec les normes en vigueur. Appuyés par le service des finances, les services techniques, la police municipale, les élus, Robert Novelli et Clément Thiery.

L'aspect environnemental est une préoccupation majeure pour la commune. Ainsi, pour en réduire l'impact, de l'enrobé écologique drainant en liant végétal, plus précisément de la résine de pin, a été utilisé. Le choix du mobilier en bois pour les jeux d'enfants, le rocher d'escalade, les agrès fitness, l'espace jeux de boules et tables de pique-nique et la plantation, le tout a été choisi dans le respect de la nature. Et finalement plus d'une centaine d'arbres ont été plantés pour créer des zones ombragées et une ambiance accueillante.

On y trouve des essences à fleurs magnifiques au printemps, tels les cerisiers du Japon, les amandiers, des essences locales, ne nécessitant pas ou peu d'arrosage, des oliviers issus de dons de Roquettans ou de terrains municipaux devant être remaniés.

Sur le plan sportif de nombreux agrès ont été installés tout au long de la piste avec une boucle de 700 mètres pour les plus courageux. Ce lieu est à la fois un îlot de calme et de sport avec quantités de jeux pour enfants, il permettra à chacun de trouver bien-être et épanouissement physique.

Cet espace, qui représente un gros effort financier est ouvert à tous dans le respect des règles affichées ; et nous comptons sur le civisme de nos habitants pour éviter les dégradations. Par ailleurs pour la sécurité de tous, des caméras de surveillance ont été installées.



PARCOURS SANTÉ



RÈGLEMENT

L'espace loisirs du Béal est mis **gracieusement à votre disposition**, son utilisation est **sous votre entière responsabilité** et les enfants sont sous la responsabilité des adultes.

EQUIPEMENTS SPORTIFS :

- Les agrès sont réservés aux adultes et aux adolescents, leur utilisation est déconseillée par temps de pluie, de gel ou de neige.

Consignes, interdictions et recommandations d'utilisation de cet espace de loisirs.

- Adoptez une tenue vestimentaire adaptée au sport.

- Effectuez un échauffement préalable et progressif.

INTERDICTIONS :

- de faire du feu et des barbecues

- Pour la sécurité de tous, soyez vigilants quant à la bonne utilisation des appareils de fitness dans le respect de leur usage initial.

- à tous les véhicules motorisés et trottinettes électriques

- aux chiens, même tenus en laisse

- de faire des bruits gênants et de troubler la tranquillité

- de consommer de l'alcool ou de fumer

(arrêté municipal n° 6.1.2023-125 du 10 mai 2023)

Avec la réalisation de ce projet, les habitants de la commune ont un espace de loisirs moderne, convivial et respectueux de l'environnement.

Ce nouveau parc urbain s'inscrit dans une démarche de préservation de notre territoire pour le futur de nos enfants, réalisé par la société Eiffage mandataire et de ses sous-traitants : Kaso, Idverde, Eiffage énergie et Espac.

PHASE 2

Avant la fin du mois de septembre 2023, réfection totale des quatre cours de tennis, réfection d'un des trois terrains de padel existants et adjonction d'un nouveau cours.

Dépendant des subventions. Ces dernières réalisations sont comprises dans l'enveloppe globale des coûts.

Un nouveau parking, sur l'actuel terrain vague, sera réalisé pour environ soixante places de stationnement, destiné aux utilisateurs des infrastructures de la base de loisirs.

Sont également prévus très prochainement la réfection du terrain de football et des travaux d'aménagement pour les vestiaires.

Une fois tous ces travaux réalisés, notre commune disposera d'un véritable complexe sportif !



**RETROUVEZ
LE PROGRAMME
COMPLET DE
CETTE
JOURNÉE
SUR LE SITE
INTERNET**



SAMEDI 10 JUIN

**9H30 - INAUGURATION
11H30 - COURSE COLORÉE**



LES AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE GRASSE 2022-2027

La nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Pays de Grasse est engagée sur le territoire intercommunal, dont La Roquette-sur-Siagne fait partie, pour une durée de 5 ans (2022-2027)

QU'EST-CE QU'UNE OPAH ?

En tant que propriétaire, vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration dans votre logement, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement complet et gratuit :

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

Un accompagnement gratuit et personnalisé piloté par la communauté d'agglomération du Pays de Grasse :

⇒ des visites, des conseils travaux, le montage et le suivi du dossier jusqu'au paiement

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

⇒ des aides financières directes de la CA Pays de Grasse, l'ANAH et la Région PACA (pouvant aller jusqu'à 80 % du coût des travaux)

⇒ des aides complémentaires du Département 06, des caisses de retraites

⇒ des prêts d'Action Logement

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

⇒ **Propriétaires occupants** leur logement à titre de résidence principale (et locataires) → sur conditions de ressources.

⇒ **Propriétaires bailleurs** de logements locatifs occupés ou vacants → sur condition de conventionnement des logements.

⇒ **Syndicats de copropriétaires** pour des travaux en parties communes.



POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

- ⇒ Les travaux de **rénovation complète** (vétusté des installations, mise aux normes de décence et de sécurité, etc.)
- ⇒ Les travaux liés aux **économies d'énergie** (isolation, remplacement du mode de chauffage, ventilation, etc.)
- ⇒ Les travaux d'**adaptation pour les personnes âgées ou handicapées** (salle de bains, monte escalier, etc.)



LA MARCHÉ À SUIVRE

Un accompagnement personnalisé et **GRATUIT** :

- Vous inscrire sur monprojet.anah.gouv.fr

ou

- joindre directement la **SPL Pays de Grasse Développement**, opérateur missionné par la CAPG :

Tél. : **04.97.05.57.50** - opah@pgdeveloppement.fr

4 rue de la délivrance - 06130 GRASSE

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Direction Habitat et Logement – Pôle parc privé

57 avenue Pierre Sépard - BP 91015

06131 GRASSE Cedex

Tél. : **04 89 35 91 02** - habitat@paysdegrasse.fr



VIE COMMUNALE | DÉBROUSSAILLEMENT - RAPPEL

DÉBROUSSAILLEMENT

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le **changement climatique intensifie ce risque**.

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous **limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers** et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens.

C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une **obligation légale** lorsque le risque le justifie. Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues.

QUAND ?

Le débroussaillage doit être fait, au plus tard, avant le 1^{er} juillet.

Les communes sont chargées du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter votre mairie (police municipale), votre préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr, où vous trouverez toutes les informations utiles.



VIE ASSOCIATIVE |

Association SIAGNE MUSIC

L'ASSOCIATION SIAGNE MUSIC FÊTE SES 20 ANS !

Un peu d'histoire, suite à la dissolution de l'office municipal et afin de poursuivre une activité musicale à La Roquette l'association Siagne Music est née sous la présidence de Pascale Lebouleux en mars 2003.

Les professeurs qui enseignaient à l'office municipal ont intégré Siagne Music et d'autres ont rejoint l'association dès les premiers mois de son existence.

Aujourd'hui l'association fête ses 20 ans !

Les professeurs des premières heures et ceux qui se sont succédé jusqu'à présent, n'ont eu pour seule motivation que l'envie de partager avec petits et grands leur passion de la musique. Et ceci avec le soutien inconditionnel de la mairie de La Roquette.

Les festivités ont commencé avec le concert préparé et offert par nos quatre professeurs actuels Hélène Fregier, Sandrine Rossi, Pascale Isnard et Emmanuel Fort, le 15 avril dernier. Un concert de grande qualité dans une ambiance chaleureusement musicale.



Puis samedi 13 mai dans l'église de La Roquette Village le concert classique préparé par la chorale sous la direction de Sandrine Rossi, au profit de "Rétina France" (recherche médicale en ophtalmologie). Ont été interprétées des œuvres de Pergolese, Mozart, Vivaldi, Haendel, Fauré et divers compositeurs italiens.

Et pour continuer à célébrer comme il se doit les 20 ans de l'association, suivront les auditions dans la salle des Marronniers, «La grande audition» samedi 17 juin à 16 h 30 et «Audition de guitare» le samedi 24 juin à 18 heures.

Et comme une fête de la musique ne peut être une belle fête, sans la participation de Siagne Music, rendez-vous le 21 juin pour partager ce bel évènement.

Et puisque 20 ans n'est que le début d'une nouvelle histoire, Siagne Music vous attendra au forum des associations en septembre.



TENNIS CLUB ROQUETTAN

Stages d'été Tennis Roquettan

Le Tennis Roquettan organise durant les vacances d'été des stages sportifs et des activités de loisirs pour les **enfants de 6 à 16 ans**.

Possibilité de choisir ses options et sa formule (demie ou journée complète).

Inscription à la semaine.

Options (matin) : Tennis, padel, magie, équitation, cirque, jet-ski, ski nautique, voile, football...

Options (après-midi) : multisports : piscine, basket, handball, padel, ping-pong, badminton, tir à l'arc, course d'orientation, hockey, jeux divers ou stage Fun Holidays : tennis, padel, magie, équitation, cirque, et bien d'autres activités...

Renseignements/inscription : Patrick Fouquet
Tél. : 06 81 58 06 89 ou 04 92 19 10 50
patfouqs@aol.com

Compagnie ANTONIN ARTAUD

Théâtre «Les limiers du paradis»

Spectacle ateliers enfants / ados

"Rien ne va plus au Paradis ! Saint Pierre a égaré les clés du Royaume. Elles se sont dispersées sur tous les continents de la terre et les plus fins limiers sont chargés de les retrouver, tâche qui va s'avérer plus ardue que prévu."

Réservation 06 12 59 47 43

DIMANCHE 4 JUIN - 18 H

Salle Pagnol La Médiathèque
888 avenue de la République.



VIE ASSOCIATIVE |

École du CHAT RIVIERA

NON à l'abandon !!

Chaque année en France, 100 000 animaux sont abandonnés dont 60 000 au moment des départs en vacances, c'est un bien triste record détenu par la France.

L'abandon est un acte cruel au même titre que la maltraitance, et puni par la loi (deux ans d'emprisonnement et 30 000€ d'amende). Face à ce constat de banalisation la ville de La Roquette-sur-Siagne s'associe à l'association "École du chat libre Riviera" pour sensibiliser le grand public.

Les causes en sont multiples mais les départs en vacances arrivent en tête des motifs d'abandon. Les animaux domestiques ainsi relâchés dans la nature, errant plusieurs jours, semaines, soumis aux dangers (circulation, cruauté) et aux intempéries, sont souvent condamnés à mort !

Réfléchir avant d'adopter et trouver une solution de garde. L'animal ne peut être considéré comme un objet que l'on peut maltraiter ou se débarrasser. L'adoption est un acte réfléchi, il faut être conscient de l'importance d'une adoption quel que soit l'animal (chat, chien, NAC) car il fera partie de notre vie et bouleversera l'organisation quotidienne du foyer pour de nombreuses années. Il est également important de sensibiliser sur la nécessité de stériliser et d'identifier son animal (obligatoire, amende de 750€ en cas de manquement).

Si vous n'êtes pas prêt à assumer cette charge (éducation, frais d'alimentation, de soins, de garde,...) mieux vaut s'abstenir d'une adoption irréfléchie.

Pour les vacances, des solutions existent pour faire garder son animal :

- Par un proche de confiance, une aide à domicile, des pet-sitters ou encore une pension.

Pour préparer vos vacances avec ou sans votre compagnon, quelques liens utiles :

www.bettercitiesforpets.fr ;

www.nosvacancesentreamis.com ; www.la-spa.fr

Et en cette période d'abandon, si vous souhaitez soutenir les actions de l'école du chat Riviera qui s'occupe de la stérilisation des chats libres sur la commune ?

N'hésitez pas !

L'association est toujours à la recherche de bonnes volontés, peu importe vos compétences, il y aura toujours une mission à vous confier.

Actuellement elle manque cruellement de familles d'accueil, cela consiste à prendre chez vous un ou plusieurs animaux le temps de leur trouver une famille. Tous les frais (vété, nourriture,...) restent à la charge de l'association. Pour les contacter :

ÉCOLE DU CHAT RIVIERA - tél. : 06 68 21 83 56

ou ecolechatriviera@gmail.com



Association ZÉRO DECHET

Val de Siagne

Réduire les déchets d'emballage, trier et composter les biodéchets, consommer moins et surtout mieux, lutter contre le gaspillage, c'est possible, nécessaire... et même indispensable si vous voulez agir pour protéger l'environnement, prendre soin de votre santé... et de votre porte-monnaie ! Rejoignez l'association **ZÉRO DÉCHET VAL DE SIAGNE**, membre de l'ONG **Zero Waste France**, qui vous accompagnera dans votre démarche zéro déchet/zéro gaspillage, que vous soyez débutant ou déjà expert !

Zéro Déchet Val de Siagne organise le **vendredi 9 juin un apéro "Astuces zéro déchet"** : venez nous rencontrer et faire connaissance !

Pour plus d'informations, consultez la page Facebook : [zérodechervaldesiagne](https://www.facebook.com/zérodechervaldesiagne) ou écrivez-nous à zérodechervaldesiagne@gmail.com Vous pouvez également adhérer : <https://colibris.link/veXK9>



ATELIER COUTURE - 25 mars



ZOOM sur le temps PÉRISCOLAIRE

La commune organise dans les trois écoles de la commune des activités périscolaires, de 7H30 à 8H20 et de 16H à 18H30 du lundi au vendredi.

Le mercredi étant inscrit dans les activités du plan mercredi (de 7H30 à 18H30 avec ou sans repas).

Le Projet Éducatif Territorial sert de référence à ces activités.

LES OBJECTIFS :

- ↳ Aider à **lutter contre l'échec scolaire**
- ↳ Inscrire les enfants dans un **parcours éducatif** en lien avec la richesse de l'environnement
- ↳ **Responsabiliser** les enfants dans leurs choix

LIEU : École du village, École St Jean, École des Oliviers

PUBLIC CONCERNÉ : les enfants scolarisés de 3 à 11 ans inscrits à l'accueil périscolaire.

ENCADREMENT :

Les responsables :

- ▷ Ornella Orsini au village ▷ Chahira Resgui à St Jean,
- ▷ Ricardo Charles aux Oliviers

L'équipe des animateurs de la commune, certains enseignants et les intervenants du monde associatif.

DÉROULEMENT D'UNE SOIRÉE :

16H à 16H 30 : distribution du goûter fourni par les cuisines (priorité au naturel : pain et accompagnements divers).

16H30 à 17H30 : activités dirigées ou activités libres au choix de l'enfant.

Départs échelonnés des enfants :

- ↳ 17H, 17H30 et libres à partir de 17H30

↳ Toutes les activités figurent dans un planning consultable à l'entrée des écoles ou sur le site de la commune. Les plannings sont élaborés pour une période 6 semaines.

LES INTERVENANTS ASSOCIATIFS PROPOSENT :

les échecs, l'initiation au cirque, le hip-hop, l'initiation à l'anglais, le hand-ball, le tennis. Ils tournent dans les écoles de façon à permettre à tous les enfants de bénéficier des mêmes activités.

Dans chaque accueil, la commune a mis en place un accompagnement scolaire au cours duquel les enfants peuvent faire leurs devoirs ou étudier leurs leçons. Il est encadré par les enseignants ou les animateurs.

Depuis cette année, nous avons une personne bénévole qui vient présenter des albums, lire des histoires par l'intermédiaire de LIRE et FAIRE LIRE (ligue de l'enseignement) pour donner aux enfants le goût des livres !

Il faut saluer l'implication de nos responsables et de leurs équipes pour assurer la bonne marche de cette organisation, les temps sont difficiles et le dialogue est nécessaire. Ils méritent la considération des parents.

+ d'infos : service enfance - Tél. : 04 92 19 45 11

enfance@laroquettesursiagne.com





RESSOURCE EN EAU POTABLE : LE TERRITOIRE DU PAYS DE GRASSE MOBILISE SES HABITANTS AUTOUR DU « DÉFI ÉCONOMIES D'EAU »

Le département des Alpes-Maritimes connaît depuis cet hiver un épisode de pénurie d'eau sans précédent. Afin d'en préserver les usages prioritaires, deux arrêtés préfectoraux sécheresse ont d'ailleurs été publiés en mars puis en avril, classant le territoire du Pays de Grasse au stade d'alerte sécheresse et d'alerte sécheresse renforcée.

Face à cette situation critique, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a souhaité s'associer au Département des Alpes-Maritimes et au SMIAGE pour mettre en œuvre sur son territoire le « Défi économies d'eau ».

Première étape du projet le mardi 06 juin, à 18h00, au Palais des Congrès à Grasse, un atelier pour le grand public qui présentera le contexte climatique actuel, ainsi que la gestion et la consommation en eau sur le territoire. La connaissance du public sur la ressource en eau sera aussi testée à travers un quiz interactif, un atelier sur les écogestes et l'analyse commentée d'une facture d'eau.
Nous vous y attendons nombreux munis de votre propre facture !

Seconde étape, le lancement dès le mois de juin du « Défi économies d'eau » pour lequel un panel de 50 familles volontaires du territoire CAPG est recherché. A travers des ateliers pratiques et ludiques, l'objectif sera d'expérimenter à la maison comme au jardin des solutions pour réduire efficacement au fil des mois la consommation en eau. Tentez l'expérience avec votre famille !

Dispositif gratuit – tout public.
Renseignements & inscription : edd@paysdegrasse.fr
Tél. : 04 97 05 22 58



DU NOUVEAU À LA MÉDIATHÈQUE

Dès maintenant, accédez 24h/24 aux nombreuses ressources numériques proposées par la médiathèque départementale : musiques, films, magazines, bandes dessinées, formations en tous genres...

⇒ LIRE ET RACONTER

Avec **Izneo** profitez de plus de 6 000 bandes dessinées en ligne enrichi tous les mois **Storyplay'r** c'est une bibliothèque numérique et audio d'albums jeunesse pour les enfants de 3 à 10 ans. Elle compte plus de 1 700 albums (en français et langues étrangères).

⇒ REGARDER

CVS VOD est une plateforme de streaming vidéo pour tous les goûts ! Découvrez près de 15 000 titres !

⇒ APPRENDRE

Toutapprendre c'est une plateforme d'apprentissage en ligne disposant d'un catalogue varié dans de nombreux domaines comme le soutien scolaire, le code de la route, les langues étrangères, l'informatique, le multimédia, le développement personnel, la cuisine... mais aussi des romans, des bandes dessinées et des livres audio !

⇒ ÉCOUTER

Music Me bibliothèques, un service de musique en ligne qui vous propose l'écoute d'un catalogue riche et varié, à la demande ou sous forme de playlists. Disponible où que vous soyez ! quand vous le voulez !

⇒ S'INFORMER

Cafeyn c'est plus de 1400 magazines, des plus lus jusqu'aux plus spécialisés.



Qui peut en bénéficier ?

Tous les adhérents à une bibliothèque du réseau départemental de lecture publique des Alpes-Maritimes

Comment y accéder ?

Directement depuis le portail de la médiathèque départementale
<https://www.mediatheque06.fr/>

Renseignements : 04 93 90 81 86



Plus d'informations sur :
www.mediatheque06.fr

#AlpesMaritimes DEPARTEMENT06

VIE ÉCONOMIQUE



Mc TRAVELERS BREWERY – BRASSERIE NOUVEAU

Mc Travelers Brewery a ouvert ses portes au Coeur St Georges au village. Il s'agit d'une brasserie artisanale proposant des bières craft d'influence américaine et un restaurant locavore avec une cuisine de saison à base de produits 100% locaux et/ou bio. Cet établissement se veut convivial et familial avec un espace de jeux sur la terrasse dédié aux enfants et



proposera tout au long de l'année des soirées à thème et des concerts live.

**du lundi au vendredi de 12h à 14h
et du jeudi au samedi de 18h à minuit.**

Cœur Saint-Georges – le Village
Tél. : 06 12 28 78 07



PHARMACIE SAINT-JEAN CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Nous souhaitons la bienvenue à Denis Grandau et Eric Jouannaud qui ont repris la pharmacie Saint-Jean depuis le 1^{er} janvier 2023.

Livraison de médicaments à domicile en cas d'impossibilité de se déplacer.

Ils vous accueillent avec de nouveaux horaires, non-stop du **lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 19h.**

849 avenue de la République
Tél. : 04 92 19 11 22
pharmacie.stjean@orange.fr

CARNET - Février à avril 2023

Naissances

Tyana MICHELIS; Arya BRUNO PETITEAU;
Noa RODRIQUE BODINO; Jade VERSTRAETE



Mariages

Laëtitia BAUMERS et Maxence HENRIC;
Franck MAÏHUTI et Alexandra BÂCHELET

Décès

Yvette VILANOVE ép VEIL ;	
Giselle LEROUX vve POUPA ;	Périne BEAUVILLAIN ;
Simone BEGUE ép. NARDI ;	Jean-François ROMAIN ;
Michel LECOUTEUR ; Alain LLADO ;	Michel VEIL

BENNE ENCOMBRANTS



Le service de collecte et de traitement des déchets de la CAPG met à votre disposition une benne destinée à récupérer les encombrants, à l'usage exclusif des particuliers Roquettans.

Parking bas de l'école du village – boulevard du 8 mai les mercredis des semaines paires (hors jours fériés) de 7 h 30 à 9 h 30, soit pour ce trimestre, les **14 et 28 JUIN, 12 et 26 JUILLET** et les **9 et 23 AOÛT 2023**.

Collecte à domicile possible sous certaines conditions,
Renseignements - NUMÉRO VERT 0 800 506 586

SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE



Vous êtes âgé(e) de 18 à 25 ans, peu ou pas diplômé(e), sans emploi ?

Le service militaire volontaire pourrait vous intéresser, c'est un dispositif d'aide

à l'insertion professionnelle et sociale à travers un accompagnement personnalisé. Il s'appuie sur une pédagogie militaire et de partenariat avec les acteurs de la formation et de l'emploi et de nombreuses entreprises.

+ d'infos sur www.le-smv.gouv.fr

Antenne du service militaire volontaire de Marseille –

111 avenue de la Corse – 13568 MARSEILLE

Tél. : 06 28 49 51 40 – smv.marseille@gmail.com

COMPOSTEURS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

D'ici 2024, le tri des déchets alimentaires sera obligatoire et chaque ménage devra être équipé d'un dispositif de collecte ou de recyclage.

Pour les immeubles des bacs spécifiques seront installés progressivement.

Une solution éco-citoyenne qui présente de nombreux avantages pour les utilisateurs :

- Réduire de 30% les déchets ménagers
- Partager une activité conviviale et citoyenne qui contribue au lien social entre les habitants du quartier.
- Produire du compost, une ressource verte utile pour les plantes de son appartement et les espaces verts de la copropriété.

Une démarche totalement GRATUITE et volontaire.

ENEDIS À MES CÔTÉS



L'application «Enedis à mes côtés» vous permet de suivre l'état du réseau électrique et vos consommations, notamment en cas de crise ou de surcharge de la centrale d'appel.

Vous pourrez, en temps réel :

- Identifier les coupures d'électricité et les heures prévisionnelles de rétablissement
- Suivre et analyser votre consommation d'électricité
- Contacter les différents services d'Enedis
- Être informé sur les précautions de sécurité électrique.



VENTS VIOLENTS



L'indemnisation des sinistrés victimes des effets du vents sera réalisée par les assureurs sur le fondement de la garantie tempête et non de la garantie catastrophe naturelle.

Les dégâts sur les biens assurés causés par les tornades, les tempêtes et les bourrasques de vents violents sont couverts par la garantie tempête des contrats d'assurance.

Tous les contrats d'assurance dommages aux biens, notamment l'assurance multirisques habitation, couvrent obligatoirement les effets des vents violents en application de l'article L.122-7 du code des assurances. Cette garantie prend également en charge les dommages causés par les infiltrations créées par les effets des tempêtes et du vent.

Ces dommages sont indemnisés par les assureurs, sans qu'une reconnaissance préalable de l'état de catastrophe naturelle ne soit nécessaire.

Si vous êtes concerné, vous êtes donc invité à vous rapprocher de votre compagnie d'assurance afin de déclarer votre sinistre.

ATELIERS CONSEILLERS NUMÉRIQUES

Une convention vient d'être signée avec la CAPG. Le Pays de Grasse s'est doté d'une conseillère numérique pour animer les ateliers avec Philippe Bonnaire, que les stagiaires de l'année dernière connaissent déjà.

Les ateliers ont lieu les **mardis de 9h30 à 12h** pour les séances individuelles avec réservation sur rendez-vous et les **vendredis de 14h à 16h, une semaine sur deux en groupe**, dans la salle informatique 9 chemin de la commune.

Réservations et inscriptions pour la prochaine session (septembre 2023) Tél. : 04 92 19 45 00



ÇA S'EST PASSÉ... | MARS À MAI 2023

EXPOSITIONS



GILBERT PAUL - MARS



ISABELLE DOMINJON - AVRIL



ASSOCIATION ÉVASION SUR TOILE - MAI

ATELIERS MÉDIATHÈQUE



Atelier "Déco surprise" mars



Atelier "Ouaf-ouaf" - avril



LOTO APER DES OLIVIERS - 1^{er} avril

Poisson d'Avril ! Organisé par l'association les Parents des Oliviers, le loto a rencontré un franc succès, de nombreux lots et des surprises ont été distribués tout au long de la soirée, pour le plaisir des petits et des grands. L'association remercie tous les participants, les bénévoles et les instituteurs de l'école des Oliviers.



PÉTANQUE ROQUETTANE - 02 avril

Le 2 avril, l'association "La boule Roquettane" a organisé une journée "Souvenir Chico" en hommage à Joseph Arcetti. Un moment de partage chaleureux et émouvant.



TENNIS PADEL ROQUETTAN - 02 avril

Journée animation et un tournoi de padel à la mêlée 24 participants, dans la joie et la bonne humeur !



LEÏ MESSUGO - 21 mars

Visite "La vie de châtelain" à Entrecasteaux et Vins-sur-Caramy.

ASSOCIATION CULTURELLE DU VAL DE SIAGNE



PARFUM DE FEMME - 11 février



IL FAUT SAUVER PAPY - 17 février



DANS LES FORÊTS DE SIBÉRIE - 11 mars



TROIS HOMMES ET UN COUFFIN - 24 mars



JUPE COURTE ET CONSÉQUENCES - 15 avril

BIGREEN

Le Bigreen est une randonnée à vtt destinée autant aux dilettantes qu'aux confirmés, de fait à tous les amoureux de la nature à vélo qui souhaitent découvrir la variété de nos paysages à travers de nouveaux sentiers et pistes en famille ou entre amis en toute convivialité.

Pour sa 11^e édition le BIGREEN dans le territoire du Pays de Grasse a choisi notre commune pour une boucle au départ et à l'arrivée de la base de loisirs. Plus de 900 adeptes du VTT venu de tout le pays de Grasse, dont une cinquantaine de roquettans, se sont répartis sur trois niveaux de parcours le 2 avril dernier. Le parcours vert accessible à tous sur 16 km, le bleu pour les pratiquants réguliers sur 30 km et le rouge pour les confirmés sur 41 km.

Les participants ont apprécié les ravitaillements au long du parcours et les délicieux empanadas, repas chaud offerts à tous les participants.

Cet évènement s'est déroulé dans une ambiance très chaleureuse en présence de Mme Michèle Paganin, maire d'Auribeau représentant le président du Département, Gilles Rondoni, adjoint aux sports à ville de Grasse, représentant Jérôme Viaud, maire de Grasse, président de la CAPG, président de l'association des maires 06 et vice-président du département et en fin de parcours Mme Florence Simon, maire de Pégomas.



Vincent Pierrot vous propose de venir à domicile réparer votre vélo, vélo électrique ou VAE.

O2 ROUES

Entretien, réparation conseil

Tél. : 07 82 46 96 44 - contact@o2roues.fr
www.o2roues.fr

NETTOYONS LE SUD



La traditionnelle opération de nettoyage de notre commune a eu lieu le 15 avril sous l'étiquette de la Région Sud qui a proposé un évènement à l'échelle régionale. 205 communes ont répondu à l'appel dont 11 des Alpes-Maritimes et 10.000 participants dont 28 à La Roquette...

En une journée, 300 kg de déchets ont été ramassés dont 256 kg de tout venant, 1250 mégots de cigarettes et 25 kg de verre et tessons de bouteilles autour de l'espace culturel et la base de loisirs où de nombreux enfants s'égayent !

Un grand merci aux participants qui se sont dévoués pour protéger la beauté de notre environnement. Cette opération sera renouvelée en avril 2024.



AGENDA

programmation > **JUIN - AOÛT 2023**

JUIN

Du 2 au 29 JUIN

EXPOSITION FRANCESCA

MESSINA, arts visuels et textile

Mairie - salle des mariages
du lundi au vendredi, de 8H à 16H
Vernissage vendredi 2 JUIN à 18 h 30



DIMANCHE 4 JUIN | 18H00

THÉÂTRE "LES LIMIERS DU PARADIS"

Salle Pagnol - 888 av. République
Compagnie Antonin Artaud
Tél. : 06 12 59 47 43

SAMEDI 10 JUIN | 9H30

INAUGURATION ESPACE DE LOISIRS DU BÉAL - (P8&9)

9 h 30 - INAUGURATION

11 h 30 - course colorée

1961 avenue de la République
Tél. : 04 92 19 45 00



SAMEDI 17 JUIN | 16H30

AUDITION DE PIANO

Salle des Marronniers
Espace Saint-Jean
Association Siagne-Music
Tél. : 06 83 45 18 98

DIMANCHE 18 JUIN | 11H30

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN

Monument aux morts - square Makovski - le village

MERCREDI 21 JUIN | 18H30

FÊTE DE LA MUSIQUE

Deux scènes vous attendent :
- Parking du Hameau Saint-Jean (938 avenue de la République)
- Place du Coeur Saint-Georges au village
+ Siagne Music - Maison des Associations

SAMEDI 24 JUIN | 18H00

AUDITION DE GUITARE ET CHANT

Salle des Marronniers
Espace Saint-Jean
Association Siagne-Music
Tél. : 06 83 45 18 98

DIMANCHE 25 JUIN | 8H00

URBAN TRAIL DE LA VALLÉE DE LA SIAGNE

Départ/arrivée Pégomas
(plus d'informations P2)



JUILLET

du 4 JUILLET au 31 AOÛT

EXPOSITION CHRISTINE THERY

DEMORE peinture

Mairie - salle des mariages
du lundi au vendredi, de 8H à 16H
Vernissage vendredi 7 JUILLET à 18 H 30

JEUDI 13 JUILLET | 19H00

FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

Soirée DJ Brasero
Espace culturel et sportif du val de Siagne - 1975 av. République
Mairie - Tél. : 04 92 19 45 00 -
www.laroquettesursiagne.com

VENDREDI 14 JUILLET | 11H30

CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

Dépôt de gerbe au monument aux morts - Square Makovski - village

LUNDI 24 JUILLET | 21H00

CONCERT "POUR UN FLIRT ÉVIDEMMENT"

Chanson française
Espace culturel et sportif du val de Siagne -
1975 av. République
Offert par le Département 06 dans le cadre des Soirées Estivales

MERCREDI 26 JUILLET | 21H00

SPECTACLE CABARET "FROM BROADWAY TO PARIS"

Espace culturel et sportif du val de Siagne -
1975 av. République
Offert par le Département 06 dans le cadre des Soirées Estivales

AOÛT

du 1^{er} au 31 AOÛT

EXPOSITION CHRISTINE THERY

DEMORE peinture

Mairie - salle des mariages
du lundi au vendredi, de 8H à 16H
Vernissage vendredi 7 JUILLET à 18 h 30

DU 26 AU 28 AOÛT

FÊTE PATRONALE DE LA SAINT-JEAN BAPTISTE

Place Pallanca
Association Animation Roquette
Tél. : 06 64 89 98 73

SEPTEMBRE

Du 4 au 28 SEPTEMBRE

EXPOSITION DE MARIE BOQUET

Encre de chine / sculpture
Mairie - salle des mariages
du lundi au vendredi, de 8H à 16H
Vernissage vendredi 8 SEPTEMBRE à 18h30

SAMEDI 9 SEPTEMBRE |

FORUM DES ASSOCIATIONS

9H À 13H
Espace culturel et sportif du val de Siagne - 1975 av. République
Mairie - Tél. : 04 92 19 45 00 -
www.laroquettesursiagne.com



Programme sous réserve de modifications

POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ EN TEMPS RÉEL CONNECTEZ-VOUS À NOTRE PAGE FACEBOOK OU SITE INTERNET

